

**Syndicat Intercommunal  
du Service Public de l'Eau  
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
du 25 octobre 2022**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du SISPEC le vingt-cinq octobre deux-mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

**Date de la convocation :** 10 octobre 2022

**Date de l'affichage :** 10 octobre 2022

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres présents :** 16

**Etaient présents :** PASCAL Florent, TOUREL Jean-Luc, ECLERCY Bernard, MERCIER Jean-Claude, DOLADILLE Monique, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, ROGIER Olivier, GIRARD Hervé, GOUNON Lauriane, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, LAPIERRE Marie-Jeanne, LAURENT Josy, MICHEL Jean-Marc, THIBON Hubert

**Etaient excusés :** PRADIER Éric, AUBERT Julien, FAUCUIT Georges (pouvoir à Jean-Marc MICHEL)

**Participaient à la réunion :** Hervé DEWEZ RICHON, Anthony VAÏSSET

Secrétaire de séance : Jean-Claude MERCIER

**Objet : Contrat d'offre de service avec ARTIM 07  
CS202210003**

Devant les difficultés de recrutement en maintenance industrielle qu'éprouvent tous les corps de métier, le Président explique que le secteur de la gestion de l'eau peine à trouver des profils adaptés à son activité.

En effet, les postes requièrent travail à l'extérieur, à distance, astreintes et compétences spécifiques de maintenance bâtiment et de maintenance industrielle.

Afin d'attirer et de former des personnes, plusieurs syndicats des eaux ont décidé de s'unir pour mieux communiquer sur leur métier et via la formation se générer de bons profils.

En lien avec l'AFPA, il est imaginé que l'intérim d'insertion ARTIM 07 repère des candidats et via une formation en alternance du 14 novembre 2022 au 31 mars 2023 forme de futurs agents de maintenance. Si réussite, ces agents pourraient intégrer les syndicats et/ou continuer leur parcours.

Seul le temps de présence au sein de la structure sera facturé sur la base du smic horaire en vigueur majoré d'un coefficient de 1.88€, soit à ce jour 20.82€/ HT. Le montant facturé inclut les coûts suivants : 10% d'indemnités de fin de contrat, 10% d'indemnités compensatrice de congés payés, la gestion administrative, la visite médicale, les chaussures de sécurité, les avantages sociaux liés au FASIT et les coûts liés à la formation.

Les frais de recrutement ne sont pas facturés mais il est demandé aux entreprises partenaires un minimum de 450 heures de mission après la fin de la formation et avant embauche du candidat.

Le Président propose à l'assemblée :

- d'accepter la proposition d'offre de service de l'agence ARTIM 07 et de lui confier la procédure de recrutement d'un agent d'exploitation des services de l'eau via une formation en alternance du 14 novembre 2022 au 31 mars 2023, sa mise à disposition du 31 octobre 2022 au 04 novembre 2022 en intérim pour une immersion de découverte, ainsi que l'engagement du SISPEC de proposer une mission d'au moins 450 heures d'intérim après la formation pour l'agent recruté.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** d'accepter la proposition du Président de confier la procédure de recrutement d'un agent d'exploitation des services de l'eau en formation d'alternance du 14 novembre 2022 au 31 mars 2023, sa mise à disposition du 31 octobre 2022 au 04 novembre 2022 en intérim pour une immersion de découverte, ainsi que l'engagement du SISPEC de proposer une mission d'au moins 450 heures d'intérim après la formation pour l'agent recruté.

**Article 2 :** d'autoriser le Président à signer les documents afférents à cette décision.

Pour extrait certifié conforme à Les Vans

Le Président

Jean-Marc MICHEL.

